

**DEMANDE D'ANNULATION ou de MODIFICATION
D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE SCPI ALLIANZ PIERRE VALOR**

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

DU SOUSCRIPTEUR (ou nu-propriétaire)

Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille -----
Date de naissance / / **Ville** : ----- **Département** : ---- Tél. -----
 Adresse : N° ----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

A) B) LE CAS ECHEANT

Du conjoint de l'usufruitier Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable
 Du représentant du souscripteur personne morale ou indivision (*si indivision signature de tous les indivisaires*)
 Je soussigné(e), M. Mme Mlle Mr et Mme
 Nom, Prénom ----- Nom de jeune fille -----
Date de naissance / / **Ville** : ----- **Département** : ---- Tél. -----
 Adresse : N° ----- Rue ----- Code postal ----- Commune -----
 Marié(e) Régime matrimonial ----- Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) PACS
 Profession : ----- Nationalité : -----

ORDRE MODIFICATIF

Demande que l'ordre
 d'achat de vente Daté du :
 Inscrit sur le registre prévu à l'article 28 du Règlement n° 2001.06 de l'AMF Enregistré sous le n° d'ordre :

Soit **modifié** de la façon suivante :

▪ Ordre d'achat de parts **ALLIANZ PIERRE VALOR**
 Prix unitaire maximum ----- € **Mentions**
 + frais (1) ----- € **Obligatoires**
 soit un montant global de ----- €
 Le règlement de cette somme est effectué par chèque joint à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION.
 Cet ordre est valable jusqu'au ----- minuit.
 Les autres clauses de l'ordre d'achat initial demeurent inchangées.

▪ Ordre de vente de parts **ALLIANZ PIERRE VALOR**
 Au prix minimum de ----- € par part (frais à la charge de l'acheteur)
 Soit un montant global de ----- €
 Les autres clauses de l'ordre de vente initial demeurent inchangées.

Signature(s) du/des donneur(s) d'ordre

Fait à ----- le ----- Signature(s) du/des propriétaire(s)
 (précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour mandat » et atteste sur
 l'honneur l'exactitude des renseignements fournis)

DEMANDE D'ANNULATION

Demande que mon ordre
 d'achat de vente Daté du :
 Inscrit sur le registre prévu à l'article 28 du Règlement n° 2001.06 de l'AMF Enregistré sous le n° d'ordre :
 Soit **annulé** Signature(s) du/des donneur(s) d'ordre

(précédée(s) de la mention manuscrite « Bon pour annulation »)

Fait à ----- le -----

Le dernier prix d'exécution est consultable sur le site Internet www.immovalor.fr.
 L'ordre d'achat ou de vente devra être transmis par courrier RAR à IMMOVALOR GESTION, 25 rue Louis Le Grand, 75002 PARIS ou à votre Conseiller.

Pour modifier ou annuler cet ordre, un formulaire « Annulation Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande téléphonique)

Il sera à adresser par lettre recommandée à la Société de gestion.

- **Droit d'enregistrement** : Le Code Général des impôts applique au transfert des parts sociales même non constaté par acte, un droit d'enregistrement fixé actuellement à 5,00% du prix de cession.
- **Commission perçue par la société de gestion** : la société de gestion est rémunérée pour son intervention par une commission dont le montant est calculé sur le prix payé au vendeur. Elle est de 5 % HT soit 5,98% TTC maximum.

Pour toutes informations relatives aux prix et aux quantités figurant sur le registre vous pouvez contacter la société de gestion (01.55.27.17.00).